

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Première session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 9–10 février 2015

RAPPORTS DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE SUR DES QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

Point 8 de l'ordre du
jour

*Pour information**



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.1/2015/8-B/3
14 janvier 2015
ORIGINAL: ANGLAIS

INTERVENTIONS PROLONGÉES DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT APPROUVÉES PAR LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE ENTRE LE 1^{ER} JUILLET ET LE 31 DÉCEMBRE 2014 — NÉPAL 200787

Assistance alimentaire aux réfugiés bhoutanais

Nombre de bénéficiaires	23 500
Durée du projet	3 ans (1 ^{er} janvier 2015–31 décembre 2017)
Quantité de produits alimentaires fournie par le PAM	7 983 tonnes
Coût (dollars É.-U.)	
Produits alimentaires et coûts connexes	4 727 152
Espèces et bons, et coûts connexes	1 508 928
Coût total pour le PAM	8 297 337

* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment longtemps avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM
(<http://executiveboard.wfp.org>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur régional, Bureau M. D. Kaatrud courriel: david.kaatrud@wfp.org
régional de Bangkok:

Directrice de pays: Mme P. Bradford courriel: pippa.bradford@wfp.org

Pour toute question relative à la disponibilité de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

RÉSUMÉ

1. Suite à la révision des lois sur la citoyenneté par le Gouvernement du Bhoutan dans les années 1980, des Bhoutanais ont demandé l'asile au Népal au début des années 1990. Les réfugiés bhoutanais sont les descendants de Népalais qui avaient émigré au Bhoutan entre les années 1870 et les années 1940. En 1985, ils ont été contraints de quitter le Bhoutan lorsque leur citoyenneté leur a été retirée.
2. En 1993, les gouvernements népalais et bhoutanais ont entamé des négociations pour trouver un lieu de résidence permanent pour les réfugiés bhoutanais vivant au Népal. En 2007, le Gouvernement népalais a accepté de considérer le principe de la réinstallation dans des pays tiers comme une solution durable. En août 2014, 92 000 réfugiés avaient été réinstallés; 23 500 demeurent dans deux camps situés dans les districts de Jhapa et de Morang, dans la région des plaines à l'est du Népal. Il est prévu que 20 pour cent des réfugiés restants se réinstallent chaque année; une fois ce processus achevé, il devrait rester entre 10 000 et 15 000 cas en instance.
3. Depuis 1992, le PAM fournit une assistance alimentaire dans le cadre d'une série d'opérations d'urgence et d'interventions prolongées de secours et de redressement (IPSR), en réponse à la demande du Gouvernement népalais. Les réfugiés n'étant pas autorisés à participer aux activités agricoles ou commerciales, ils sont tributaires de l'aide extérieure, qui constitue leur principale source de nourriture.
4. L'IPSR 200787 a pour objectifs de sauver des vies et de protéger les moyens d'existence des réfugiés en leur donnant accès en toute sécurité à la nourriture; elle contribuera ainsi à améliorer leur état nutritionnel et leur permettra d'acquérir des compétences qui accroîtront leur autonomie. Elle contribuera par ailleurs à la réalisation de l'Objectif stratégique 1 du PAM et de l'objectif du Millénaire pour le développement 1, et va dans le sens du Défi Faim zéro.
5. Conformément aux recommandations formulées à l'issue de la mission d'évaluation conjointe menée en 2014 et d'études de marché réalisées en 2012 et 2014, le PAM continuera de fournir des rations alimentaires complètes aux réfugiés et assurera le suivi des prix sur les marchés dans le but de passer à une approche axée sur les marchés pendant la troisième année de l'intervention; la population réfugiée devrait alors s'être stabilisée. Pour réduire la dénutrition, un appui nutritionnel supplémentaire sera apporté aux enfants âgés de 6 à 59 mois, aux femmes enceintes et aux mères allaitantes, aux personnes vivant avec le VIH/sida et aux patients tuberculeux.
6. L'IPSR 200787 a été préparée en concertation avec le Gouvernement népalais, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et des représentants des bénéficiaires. Elle s'appuie sur les précédentes opérations du PAM, les enseignements tirés du suivi, les recommandations issues des missions d'évaluation conjointes menées en 2012 et 2014, les études de marché effectuées en 2012 et 2014, et une évaluation de la nutrition conduite en 2013.